

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Norme internationale : ISO/IEC 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/IEC 17020:2012

MS Electro Contrôle SA
Clos-de-la-Fonderie 25
1227 Carouge

Responsable : M. Mathias Salzmann
Responsable SM : M. Daniel Glanzmann
Téléphone : +41 (0) 22 342 52 82
E-Mail : ms@electrocontrole.ch
Internet : www.electrocontrole.ch
Première accréditation : 14.04.2022
Accréditation actuelle : 14.04.2022 au 13.04.2027
Registre voir : www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 14.04.2022

Organisme d'inspection (type A) pour des contrôles selon l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension) et pour la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de source d'énergie renouvelable

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
OIBT RS 734.27	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension -activités générales de contrôle sur les installations électriques selon l'OIBT	sans art. 32, al. 2
Annexe (art. 32, al. 4)	Installations électriques selon annexe, chapitre 1, (des / de) :	Soumises au contrôle annuel
1.1.1	Installations de transport par conduites soumises à la surveillance de la Confédération	
1.1.3	Locaux à affectation médicale du groupe 2	
1.1.4	Locaux où sont fabriqués, traités ou entreposés des explosifs ou des produits pyrotechniques	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.1.6	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'effectuer des travaux sur des installations propres à l'entreprise (art. 13)	Soumises au contrôle annuel
1.2	Situées dans les zones de protection contre les explosions 0 et 20 ainsi que 1 et 21 définies par la SUVA, à l'exception des stations-service et des ateliers de réparation de véhicules	Soumises au contrôle tous les trois ans
1.3.3	Dépôts de carburants situées dans les zones de protection contre les explosions 2 et 22 définies par la SUVA	Soumises au contrôle tous les cinq ans
1.3.5	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15	
1.3.6	Locaux à affectation médicale du groupe I, à l'exception des salles de massage, d'examen ou de traitement, des locaux de physiothérapie et des cabinets dentaires situés en dehors des cliniques	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p>RS 730.0 Loi sur l'énergie (LEne) -Art. 9</p> <p>RS 730.01 Ordonnance sur l'énergie (OEnE) -Art. 1 al. a, art. 2, art. 3 al. 2 Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique > 30kVA</p> <p>RS 730.03 Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER)</p> <p>RS 730.010.1 Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) -Section 1, art. 1 à 4 et 6</p> <p>Guide relatif à la certification de données d'installations et de production – Système suisse de garantie d'origine (disponible sur www.pronovo.ch)</p> <p>Directive relative à l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER) : (disponible sur www.pronovo.ch)</p> <p>-Photovoltaïque Explications relatives au système de rétribution de l'injection (SRI) et la rétribution unique (RU) pour les installations photovoltaïques</p> <p>Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH (SDAT-CH) – Recommandation de la branche pour le marché suisse de l'électricité – Document d'application pour les processus standardisés d'échange de données dans le marché électrique suisse (disponible sur www.strom.ch) -§ 4.10.1, Processus de l'échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine</p>	<p>-</p> <p>Inspection en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de source d'énergie : - renouvelable : - énergie photovoltaïque</p>	<p>Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)</p>



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0217

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version française fait foi.

Abréviation	Signification
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
kVA	kilovoltampère
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCESp	Organisme de certification de produits, processus et services

* / * / * / * / *